

# AVOIR 3-11 ANS À MASSY

Année scolaire 2021/2022

# - SOMMAIRE -



P.4 L'ESSENTIEL

P.6 À L'ÉCOLE

P.7 LE TRANSPORT SCOLAIRE

P.8 LE MATIN AVANT L'ÉCOLE

P.9 LE MIDI

P.10 LE SOIR APRÈS L'ÉCOLE

- L'accueil des maternelles
- L'étude surveillée (des élémentaires)
- L'accompagnement scolaire dans les espaces de proximité

P.12 LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS

P.13 LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

- Les accueils de loisirs
- L'activité Massy Multisports
- Les espaces de proximité
- Les vacances d'été

P.16 LES FORMALITÉS

P.18 MASSY-TARIFS

P.22 PLAN DES ÉCOLES

P.24 PLAN DES ACCUEILS DE LOISIRS ET ESPACES DE PROXIMITÉ

P.27 MODALITÉS D'INSCRIPTION À MASSY MULTISPORTS

# - ÉDITO -

Mesdames, messieurs,  
Chers parents,

Le jeudi 2 septembre 2021, une nouvelle année scolaire commence sous le signe de la bienveillance et de la volonté d'une scolarité adaptée pour les élèves de Massy.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre persévérance pour accompagner les enfants dans les écoles, les collèges, les accueils de loisirs et restaurants scolaires.

En partenariat avec les équipes enseignantes, nous continuons à agir dans un esprit collectif afin d'être plus proches des besoins et exigences à chaque instant. Pour cela, nous organisons une rentrée scolaire et périscolaire, une nouvelle fois, adaptable pour que les enfants passent une année épanouie et sereine à l'école et dans les structures municipales.

Nous poursuivons, à vos côtés, les enjeux pédagogiques, écologiques et égalitaires déjà engagés (éducation à l'égalité femmes/hommes, prise en compte des situations de handicap, réduction de la fracture numérique...) pour le bien-être de toutes et tous et pour que chaque enfant puisse trouver sa place.

Nous vous souhaitons une belle rentrée et espérons que vous trouverez dans ce guide les informations utiles pour vous organiser toute au long de l'année.

Bonne rentrée à tous



De gauche à droite :

**Beatriz BELOQUI**

Maire-Adjointe déléguée à l'Éducation et à l'Égalité Femmes-Hommes

**Elisabeth PHLIPPOTEAU**

Mairie Adjointe déléguée au Développement durable, aux circulations douces et à la Restauration Municipale

**Arnaud ANGLOMA**

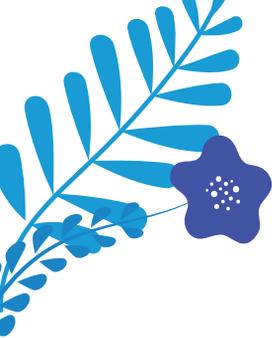
Conseiller Municipal en charge des Collèges et de l'Égalité Femmes-Hommes

**Martine VICTORIEN**

Conseillère Municipale en charge des Écoles et du Conseil Municipal des Enfants

**Amélie DUMAND**

Conseillère Municipale en charge du Périscolaire



# - L'ESSENTIEL -

## Semaine type 2021-2022

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	ACCUEIL DU MATIN		ACCUEIL DU MERCREDI*	ACCUEIL DU MATIN	
8H30 - 11H30	ÉCOLE			ÉCOLE	
11H30 - 13H30	RESTAURATION			RESTAURATION	
13H30- 16H30	ÉCOLE			ÉCOLE	
16H30-18H00	GOÛTER** ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE			GOÛTER** ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE	
17H00 - 18H00	ÉTUDE SURVEILLÉE EN ÉLÉMENTAIRE			ÉTUDE SURVEILLÉE EN ÉLÉMENTAIRE	
18H00-19H00	ACCUEIL DU SOIR			ACCUEIL DU SOIR	

\* Accueil du mercredi en période scolaire - inscription obligatoire sur le « Portail famille » ([www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr)) ou en mairie au plus tard 14 jours avant la date souhaitée.

- Arrivée des enfants à l'accueil de loisirs entre 7h30 et 9h.
- Départ des enfants de l'accueil de loisirs entre 13h15 et 13h30 avec accord préalable du directeur ou entre 16h30 et 19h. Attention, le tarif de la journée en accueil de loisirs est le même que votre enfant parte entre 13h15 et 13h30 ou entre 16h30 et 19h.

\*\* Le goûter est fourni par les familles.



## Le saviez-vous ?

- Pour tous les temps d'accueil périscolaire (matins, midis, soirs, études et mercredis) et les vacances, **une fiche de renseignements est obligatoire. Elle doit être fournie en début d'année** (cf page 16) ;
- Pour les mercredis et les vacances scolaires en accueil de loisirs, **une inscription est obligatoire** (cf page 17) ;
- **Inscriptions et fiche de renseignements disponibles sur le « Portail Famille »** .

## Dates clés

- **Jeudi 2 septembre** : Ouverture de la restauration scolaire, de l'étude et de l'accueil du soir.
- **Vendredi 3 septembre** : Ouverture de l'accueil du matin et du transport scolaire.

## Vacances scolaires 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C (CONCERNE MASSY)
<b>PRÉ-RENTRÉE DES ENSEIGNANTS 2021</b>	Mercredi 1er septembre 2021		
<b>RENTRÉE SCOLAIRE 2021</b>	Jeudi 2 septembre 2021		
<b>VACANCES D'AUTOMNE 2021</b>	Samedi 23 octobre 2021 Lundi 8 novembre 2021		
<b>VACANCES DE FIN D'ANNÉE 2021</b>	Samedi 18 décembre 2021 Lundi 3 janvier 2022		
<b>VACANCES D'HIVER 2022</b>	Samedi 12 février 2022 Lundi 28 février 2022	Samedi 5 février 2022 Lundi 21 février 2022	Samedi 19 février 2022 Lundi 7 mars 2022
<b>VACANCES DE PRINTEMPS 2022</b>	Samedi 16 avril 2022 Lundi 2 mai 2022	Samedi 9 avril 2022 Lundi 25 avril 2022	Samedi 23 avril 2022 Lundi 9 mai 2022
<b>VACANCES D'ÉTÉ 2022</b>	Jeudi 7 juillet 2022		

La classe reprend le lundi matin après chaque période de vacances

# - À L'ÉCOLE -



À Massy, où **6 100 élèves** sont accueillis dans **33 écoles**, l'éducation est une priorité. Le financement est assuré par le budget communal - l'éducation est le premier poste de dépenses - qui fournit les moyens pour :

- Engager des **ATSEM** qui, dans les écoles maternelles, accompagnent l'enfant dans le développement de son autonomie et veille à son bien-être ;
- Mettre des **intervenants spécialisés** en culture, sport et prévention à disposition des enseignants ;
- Mettre les **équipements municipaux (gymnases, médiathèques, etc.)** à disposition des écoles ;
- Acheter des **fournitures scolaires** remises à chaque élève en élémentaire. Un sac à dos est également fourni pour l'entrée en CP ;
- Favoriser les **sorties scolaires** : chaque classe dispose de deux cars par an pour effectuer ses sorties ;
- Permettre aux élèves de CM2 de partir en **classe d'environnement** ;
- Doter les classes de **moyens informatiques** modernes : 161 classes sont équipées de tableaux numériques et 510 tablettes sont mises à disposition des élèves dans toutes les écoles élémentaires ;
- Gérer les 29 bibliothèques Centre Documentaire (**BCD**) des écoles maternelles et élémentaires. Les bibliothécaires scolaires achètent des livres, s'occupent des fonds et proposent des animations dans toutes les classes pour promouvoir la lecture plaisir.



# - LE TRANSPORT SCOLAIRE -

Des circuits de ramassages scolaires sont organisés par « Île-de-France Mobilités » pour plusieurs écoles en raison de leur éloignement géographique du lieu d'habitation. Un animateur de la ville est présent dans le car. Avant la montée et dès la descente du car, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Ce transport coûte 128€ par an et par enfant. (cependant, la ville prend en charge 92€ par an/enfant. Votre reste à charge est de 36€ par an/enfant).

**Vous souhaitez que votre enfant soit transporté en car ? Voici la marche à suivre :**

**1 – Vous procédez à son inscription et au paiement en ligne** sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/>

**2 – Après l'inscription :** La carte de transport est envoyée à votre domicile et une facture de la ville vous est adressée.

POINT DE RAMASSAGE	HEURE DE DÉPART	DESTINATIONS	HEURE DE RETOUR
<b>CIRCUIT CHAMPARTS-PAINLEVÉ-MOULIN</b>			
Les Champarts (rue des fleurs)	8h05	Élémentaire Painlevé	17h10
		Maternelle Moulin	
<b>CIRCUIT POTERNE-GAMBETTA</b>			
Les Bleuets (Parvis de la Poterne)	8h10	Élémentaire Gambetta	17h00
<b>CIRCUIT PILEU-VILGÉNIS</b>			
Le Pileu (rue Toulouse Lautrec)	En attente de l'information	Élémentaire Vilgénis	En attente de l'information



## À noter

Après l'étude surveillée pour les enfants de l'école élémentaire Vilgénis habitant au Pileu un transport en car est organisé par la Ville. Départ de l'école à 18h.



# - LE MATIN AVANT L'ÉCOLE -



L'accueil du matin est ouvert de 7h30 à 8h20. C'est un temps d'éveil qui aide l'enfant à se préparer à sa journée.

Ainsi, des activités calmes (lecture, relaxation, jeux d'éveil, etc.) sont proposées. Elles permettent une mise en route en douceur et progressive jusqu'à 8h20. Des coins « lecture » ou des espaces de détente confortables sont proposés avec des coussins, des livres...

Le temps du matin est encadré par des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et des animateurs aux compétences complémentaires qui s'assurent du bien-être de l'enfant.



Aucune inscription n'est nécessaire.



# - LE MIDI -



Le temps du midi est un moment privilégié de la journée de l'enfant. Détente, convivialité et découverte du goût sont les trois points forts de ce temps.

Il se déroule de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi. La fiche de renseignements est obligatoire (voir p.16).

## Le temps du midi

**En maternelle**, les enfants sont accompagnés par les animateurs et les ATSEM qui déjeunent avec eux et les assistent dans l'apprentissage du goût et de l'autonomie. Après le repas, un temps de sieste est proposé aux petites sections à partir de 12h30. Les plus grands, eux, peuvent se détendre et jouer librement. Des animateurs de la ville veillent sur eux et leur proposent des activités.

**En élémentaire**, les enfants peuvent se détendre et jouer librement. Ils peuvent aussi participer à des activités organisées par les animateurs.



Pour les jours d'école, l'inscription se fait directement à l'école auprès des enseignants.

## Le repas

Les repas sont préparés dans la cuisine centrale et sont acheminés en liaison froide vers chaque groupe scolaire. Les menus sont élaborés par une diététicienne et discutés lors d'une commission avec des représentants de parents d'élèves élus et dans le respect des recommandations diététiques. Un plat de substitution à la viande de porc est systématiquement proposé.

En cas d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être demandé à l'école. L'annexe du PAI concernant les accueils de loisirs doit être transmise à l'équipe périscolaire. Chaque famille doit fournir les médicaments et l'ordonnance nécessaires à l'école et à l'accueil de loisirs. Le repas doit être apporté par la famille. Une tarification PAI s'applique pour ce temps d'accueil.

## Les ateliers du midi

La ville de Massy organise pour les élèves d'élémentaire des ateliers sur le temps du midi les mardis, jeudis et vendredis.

Ces ateliers - dont le coût est compris dans celui du repas - sont encadrés par des animateurs de la ville ou par des intervenants extérieurs. Les différentes activités sont présentées aux enfants par les équipes d'animation en début d'année afin de leur permettre de s'inscrire par la suite auprès du directeur de centre.

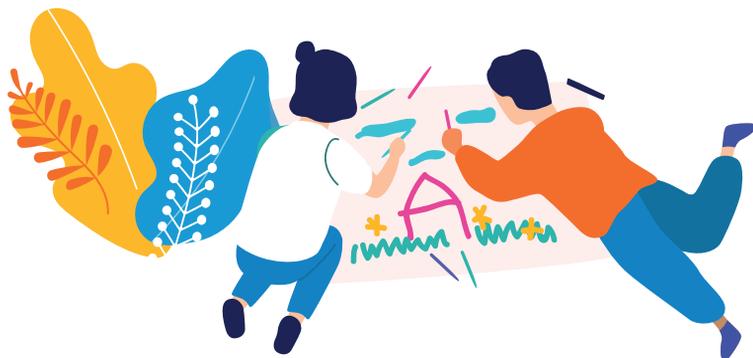
Cinq grandes thématiques sont proposées :

- ateliers culturels ou artistiques
- ateliers sportifs
- ateliers citoyenneté
- ateliers bien-être
- ateliers linguistiques



Les ateliers débutent courant septembre 2021.

# - LE SOIR APRÈS L'ÉCOLE -



## En maternelle

Les enfants sont accueillis par des animateurs de 16h30 à 19h. Ces derniers leur proposent plusieurs choix d'activités comme des activités encadrées (activités artistiques, activités manuelles, jeux de société, etc.) ou bien encore des activités libres (jeux, construction...).

## En élémentaire : l'étude surveillée

### - De 16h30 à 18h : étude surveillée.

Lors de l'étude, les enfants peuvent faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons. Elle est encadrée par des enseignants ou des animateurs de la ville. Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 16h30 et 17h ou à 18h. La tarification "étude" est appliquée dès 16h30.

### - De 18h à 19h : accueil soir pour les enfants accueillis à l'étude de 16h30 à 18h.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 18h et 19h (cf page 20 pour le détail des tarifs de l'accueil du soir).

À noter : dans certains centres de loisirs, les enfants d'élémentaire rejoignent l'accueil maternel.



Pour le soir ou l'étude, le goûter est fourni par la famille.



La fiche de renseignements (page 16) doit être complétée par le responsable légal de l'enfant et remise au responsable de l'étude à l'école.



## L'Accompagnement scolaire dans les Espaces de Proximité

En concertation avec les établissements scolaires, les enfants, ayant besoin d'un accompagnement plus individualisé, peuvent bénéficier du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Ce dernier est proposé, en période scolaire, aux élémentaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis par les espaces de proximité de la Direction Vie de Quartier, Jeunesse et Insertion ainsi que par certaines associations. Chaque structure est agréée « CLAS » par le comité CLAS de l'Essonne.



Une inscription au CLAS donne accès à :

- un accompagnement des familles,
- des séances méthodologiques d'aide aux devoirs
- des apports culturels ou sportifs.

Contactez la structure la plus proche de votre domicile pour connaître les modalités d'inscription.

### LES ÉTABLISSEMENTS :

#### **DIRECTION VIE DE QUARTIER, JEUNESSE ET INSERTION**

##### **Espace Massy Opéra**

9 avenue du Noyer Lambert - 01 60 11 11 20 /  
06 29 19 33 69

##### **Espace Bièvre Poterne**

6 / 8 square de la Poterne - 01 80 38 01 02

##### **Espace Lino Ventura**

Place Saint-Fiacre - 01 80 38 00 90

##### **Espace Thomas Mazarik**

6 rue Thomas Mazarik - 01 80 38 03 80

### LES ASSOCIATIONS :

#### **AFAAM**

26 allée Emile Zola - 01 60 19 66 26

#### **Centre Social APMV**

32 allée Albert Thomas - 01 69 53 17 75

#### **Massy Academy**

06 52 09 51 50



# - LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS -

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) permet aux élèves volontaires de CM1 et CM2 de s'engager de manière citoyenne en portant des projets pour améliorer le quotidien de leur ville ou de leur école et des Massicois. Ils sont élus par leurs pairs pour 2 ans.

Les projets sont répartis autour de 4 commissions (environnement, prévention-citoyenneté, menus de la restauration scolaire, fêtes et animations) et

sont déclinés en différents projets sur le temps scolaire et périscolaire.

Les enfants élus sont présents à certaines manifestations officielles aux côtés de la Conseillère municipale en charge des écoles et du Conseil Municipal des Enfants.

Des réunions ont lieu une fois par mois.



# - LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES -

## Les accueils de loisirs

Les mercredis et durant les vacances, les enfants sont reçus dans **les accueils de loisirs de la ville**.

**Pour les enfants de maternelle**, l'accueil de loisirs se trouve dans l'école (cf. pages 24 et 25)

**Pour les enfants d'élémentaire**, il existe 6 accueils de loisirs répartis sur la ville (cf. pages 24 et 25) :

- Appert
- Mermoz
- Leonard de Vinci
- Rosa Parks
- Roux-Tenon
- Vilgénis

Le château de la Tuilerie à Saulx-Les-Chartreux reçoit aussi les accueils de loisirs pour des activités en lien avec la nature et l'environnement.

### MODALITÉS D'ACCUEIL

**Le mercredi**, les enfants sont pris en charge à partir de 7h30 sur l'accueil de loisirs. Le goûter est fourni. Le soir, les familles peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 19h. Il est possible de laisser son enfant à la journée (le repas se prend sur la cantine dont dépend le centre) ou exceptionnellement à la demi-journée (le matin jusqu'à 13h15). Cependant la facturation se fait uniquement à la journée.

**Pendant les vacances scolaires**, les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 à 19h (repas et goûter inclus). Les activités se déroulent de 9h à 18h45. Les parents peuvent déposer leur enfant jusqu'à 9h et venir le rechercher dès 16h30, directement sur le centre.



Un transport en car est organisé le matin et le soir pour les enfants du Pileu et de la Poterne.



**Pendant les vacances**, votre enfant est susceptible d'être accueilli sur un autre centre que son accueil de loisirs habituel ; les centres ouverts sont signalés par affichage et sur le site de la ville.



**L'inscription est obligatoire pour les mercredis et les vacances** (cf. page 17 pour les modalités d'inscription).

**PAI pour chaque vacances** : les familles doivent systématiquement fournir le PAI ainsi que les ordonnances et médicaments à la nouvelle équipe d'animation au premier jour de fréquentation.



## Massy Multisports

Massy Multisports est un dispositif mis en place pour les enfants de maternelle le mercredi matin (1h) et d'élémentaire les mercredis après-midi, encadrés par des éducateurs sportifs. Des sports collectifs ou individuels sont proposés par cycles de 4 à 6 semaines (hand, basket, judo, course d'orientation, athlétisme, gymnastique, etc.)

### **Babysports : 5 activités sportives proposées dans l'année pour les enfants de maternelle.**

Horaires pour tous les lieux d'accueil avec un tarif à la journée spécial "Accueil de loisirs + MMS" :

- 9h-10h : Accueil de loisirs
- 10h-11h : Petite-Moyenne section
- 11h-12h : Moyenne-Grande section
- **Lieu n°1 : Ecole Roux maternelle**
- **Lieu n°2 : Ecole Appert maternelle**
- **Lieu n°3 : Quartier Atlantis/Vinci, lieu à définir**

### **Multisports : 10 activités sportives proposées dans l'année pour les enfants d'élémentaire.**

- Accueil des enfants au COS à partir de 13h45.
- Ramassage depuis les accueils de loisirs possible, avec un tarif à la journée spécial "Accueil de loisirs + MMS".
- Des points d'accueil auront lieu à Gambetta élémentaire, Atlantis, Roux maternelle et au COS jusqu'à 18h.



Pour connaître les modalités d'inscription à l'activité consultez la page 27.



## Les espaces de proximité

Les espaces de proximité Bièvre-Poterne, Lino Ventura, Massy-Opéra et Thomas Mazarik vous accueillent tout au long de l'année. Ils proposent des activités variées destinées aux 6/17 ans les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires. Lieu privilégié d'animation et de rencontre, l'espace au coeur du quartier, encourage le « mieux vivre ensemble » basé sur des valeurs de citoyenneté et de solidarité.

Les programmes des vacances sont affichés et disponibles dans les espaces ainsi que sur le site de la ville.

**Retrouvez les programmes détaillés des activités sur [www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr) (rubrique Vivre/Espaces de proximité).**



## Vacances d'été

### SÉJOURS DE VACANCES



ÉTÉ 2021  
4 à 17 ans



 **MASSY**  
Ma Ville Avance

Pour les vacances d'été, la Ville organise des séjours d'une semaine ou plus pour les 4/17 ans en juillet et août et des mini-séjours pour les maternelles (moyenne et grande section) et les élémentaires (du CP au CM2).

Les inscriptions ont lieu de mars à mai.

**Renseignements sur [www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr) (rubrique Loisirs, Enfance Jeunesse puis Mini-séjours et séjours de vacances).**







## Les inscriptions pour les mercredis et les vacances

Pour l'accueil de loisirs (mercredis ou vacances) une réservation est obligatoire.

Elle peut se faire :

- Via le portail famille sur le site de la ville ([www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr)).
- En mairie à l'Espace Accueil Services.

Pour les autres temps, aucune inscription n'est demandée.

Les inscriptions, comme les annulations, pour les accueils de loisirs les mercredis sont possibles à tout moment de l'année et jusqu'à 14 jours avant la date concernée.

Des renseignements sur le fonctionnement des accueils de loisirs (règlement intérieur, etc.) sont consultables sur place.

### Exemple :

Pour le mercredi 22 septembre 2021, réservation et annulation possible jusqu'au mercredi 8 septembre.

Pour les vacances scolaires : Réservation et annulation possibles jusqu'à 14 jours avant la période de petites vacances concernées.

### Exemple :

Pour les vacances d'automne 2021, début de la période lundi 25 octobre.

Réservations possibles jusqu'au lundi 11 octobre.



- Une inscription hors délai ou une absence d'inscription les mercredis et vacances scolaires entraîne une majoration de 30% du tarif journalier de l'accueil ;
- Toute inscription est facturée même si l'enfant ne vient pas à l'accueil ;
- Les justificatifs pour enfant malade sont à transmettre à [alsh@mairie-massy.fr](mailto:alsh@mairie-massy.fr) dans les 48h de l'absence ;
- L'annulation d'une inscription à l'accueil du mercredi à l'année doit être faite par écrit à [alsh@mairie-massy.fr](mailto:alsh@mairie-massy.fr)



### Précision importante

Pour les vacances d'été (juillet et août), **les inscriptions sont closes le 20 juin chaque année.** À noter que toute annulation hors délai est facturée en l'absence d'un justificatif recevable.



# - MASSY-TARIFS 2021-

Les tarifs des services de la ville sont calculés en fonction du revenu de la famille. Pour chaque activité, un tarif de base sans réduction est fixé (sans calcul du quotient). À titre indicatif, un tarif minimal (avec calcul du quotient familial) et un

tarif sans réduction par jours sont mentionnés dans les grilles tarifaires. Entre ces deux montants, les tarifs évoluent en fonction du quotient familial. Les non-massycois bénéficient d'un tarif extérieur.



## Calcul du quotient familial et des tarifs qui vous sont appliqués

Courant septembre, vous recevez par voie postale le dossier « calcul du quotient familial » à compléter et à retourner en Mairie avant fin novembre 2021. Début janvier 2022, après dépôt de votre dossier, vous recevez un courrier indiquant les tarifs des activités municipales pour votre foyer. Si vous n'avez pas reçu votre dossier de calcul mi-octobre 2021, demandez-le en mairie ou téléchargez-le sur le site de la ville.

Les tarifs applicables sont aussi consultables grâce à un simulateur disponible sur le site de la ville ([www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr), rubrique **Vivre/Autour de l'école/Calculer son quotient familial**).

Les factures sont envoyées au domicile tous les deux mois. Elles doivent être réglées auprès de la Trésorerie, par prélèvement bancaire mensuel ou en CB sur le site de la ville (portail famille).



### À noter

Le non-respect des horaires des accueils de loisirs n'est pas acceptable. Les conséquences financières d'un retard seront facturées (16.50€ par 1/2h). En cas de retards répétés, des mesures d'exclusions seront prononcées.





## Restauration

	Tarif plancher (par jour)	Tarif de base sans réduction (par jour)	Tarif extérieur (par jour)
→ Restauration scolaire, le repas	1,01 €	6,60 €	7,94 €

**NB :** Ce tarif inclut à la fois le prix du repas et le prix de la surveillance pendant le temps du midi. Le repas représente 50% du coût de la prestation restauration scolaire qui inclut également l'encadrement des enfants et des activités qui sont proposées.

## Accueil périscolaire

### CALCUL DES FORFAITS

Pour les enfants qui fréquentent régulièrement les activités, un tarif au forfait est automatiquement appliqué dès lors qu'il est plus avantageux que les activités facturées à l'unité :

- Pour l'accueil du matin et du soir, le mercredi et l'étude, le forfait s'applique sur une période comprise entre deux périodes de vacances scolaires.
- Pour les vacances, à partir de 4 jours de présence le forfait s'enclenche pour la semaine.

### ATTESTATION POUR DÉDUCTION FISCALE

Renseignements : [massy-tarifs@mairie-massy.fr](mailto:massy-tarifs@mairie-massy.fr)



EN MATERNELLE	Accueil ponctuel			Forfait pour période entre deux vacances		
	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur
→ Matin	0,60 €	3,24 €	4,31 €	8,94 €	48,40 €	64,50 €
→ Soir jusqu'à 19h	1,71 €	9,38 €	11,33 €	18,90 €	104,00 €	125,00 €

EN ÉLÉMENTAIRE	Accueil ponctuel			Forfait pour période entre deux vacances		
	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur
→ Matin	0,60 €	3,24 €	4,31 €	8,94 €	48,40 €	64,50 €
→ Études 16h30 – 18h	1,01 €	5,98 €	7,17 €	13,30 €	79,70 €	95,40 €
→ Accueil 18h-19h	1,88 €	5,64 €	6,74 €	22,60 €	67,90 €	80,80 €

QF = Quotient Familial

\* tarif minimal avec calcul du quotient familial.

## ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS (PRIX HORS REPAS)

	Accueil ponctuel			Forfait pour période entre deux vacances		
	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur
Accueils de loisirs maternels et élémentaires mercredis jusqu'à 19h	3,76 €	15,10 €	18,30 €	18,80 €	75,30 €	91,60 €

## ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES : MASSY MULTISPORTS, BABYSPTS, MAÎTRISE DE CHANT\* (CHANT CHORALE), ATELIERS D'ÉVEIL MUSICAL PAR UNE ANTENNE DU CONSERVATOIRE \*\* (PRIX HORS REPAS)

Chaque engagement dans un forfait "activités spécifiques" est entièrement redevable	Tarif plancher par cycle	Tarif de base sans réduction par cycle	Tarif extérieur par cycle
Forfait maternel pour une période comprise entre deux vacances scolaires	7,53 €	30,60 €	37,30 €
Forfait élémentaire pour une période comprise entre deux vacances scolaires	15 €	61,30 €	74,70 €
Forfait pour une activité spécifique + accueil de loisirs pour une période comprise entre deux vacances scolaires	21,90 €	89,90 €	109,00 €

\* maîtrise proposée en élémentaire dans les écoles Émilie du Châtelet et Roux-Tenon

\*\* ateliers proposés à l'école Descartes élémentaire

## ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES (PRIX HORS REPAS)

	Accueil ponctuel			Forfait pour période entre deux vacances		
	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur
Accueils de loisirs pour les maternels et les élémentaires, tarif journalier	3,80 €	15,10 €	18,30 €	13,20 €	52,80 €	64,00 €

## MINI-SÉJOURS PRINTEMPS ET ÉTÉ

	Tarif plancher	Tarif de base	Tarif extérieur
Tarif journalier par enfant pour un séjour comprenant 4 ou 5 journées	29,80 €	193,00 €	non concerné

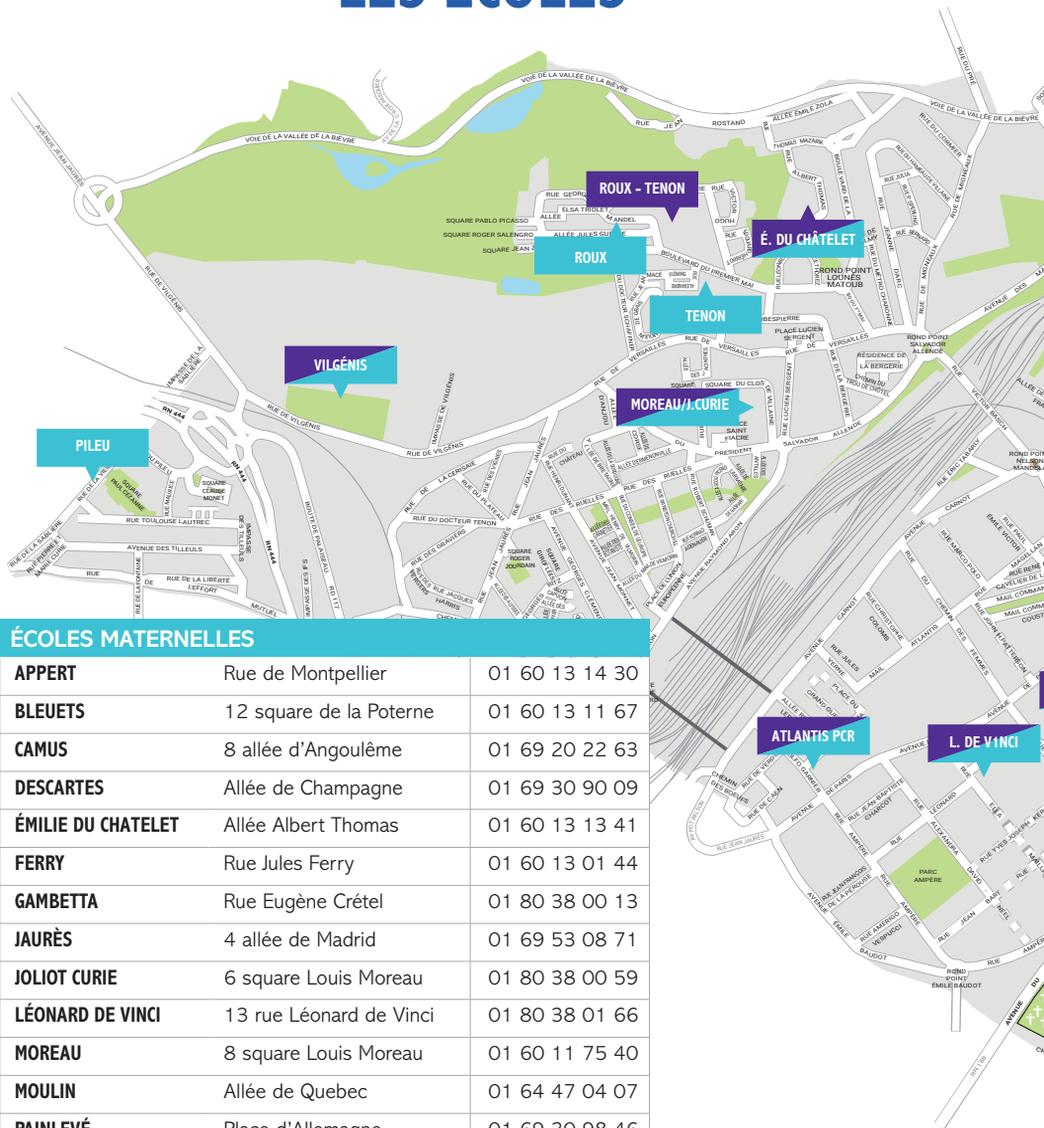


## Pour bénéficier d'une aide

Renseignez-vous auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ( CAF ) de l'Essonne afin de savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide supplémentaire pour payer les prestations municipales



# - LES ÉCOLES -



## ÉCOLES MATERNELLES

<b>APPERT</b>	Rue de Montpellier	01 60 13 14 30
<b>BLEUETS</b>	12 square de la Poterne	01 60 13 11 67
<b>CAMUS</b>	8 allée d'Angoulême	01 69 20 22 63
<b>DESCARTES</b>	Allée de Champagne	01 69 30 90 09
<b>ÉMILIE DU CHATELET</b>	Allée Albert Thomas	01 60 13 13 41
<b>FERRY</b>	Rue Jules Ferry	01 60 13 01 44
<b>GAMBETTA</b>	Rue Eugène Crétel	01 80 38 00 13
<b>JAURÈS</b>	4 allée de Madrid	01 69 53 08 71
<b>JOLIOT CURIE</b>	6 square Louis Moreau	01 80 38 00 59
<b>LÉONARD DE VINCI</b>	13 rue Léonard de Vinci	01 80 38 01 66
<b>MOREAU</b>	8 square Louis Moreau	01 60 11 75 40
<b>MOULIN</b>	Allée de Quebec	01 64 47 04 07
<b>PAINLEVÉ</b>	Place d'Allemagne	01 69 30 98 46
<b>PETITS CHAMPS RONDS</b>	22 rue Florence Arthaud	01 69 32 13 27
<b>PILEU</b>	Rue de la Vieille Vigne	01 60 13 17 82
<b>ROSA PARKS</b>	2/4 Square de Bougainville	01 80 38 00 34
<b>ROUX</b>	Rue Georges Mandel	01 69 30 01 74
<b>TENON</b>	Rue Fleming	01 69 30 01 75
<b>VILGÉNIS</b>	1 rue de Fourquaud	Transmis à la rentrée

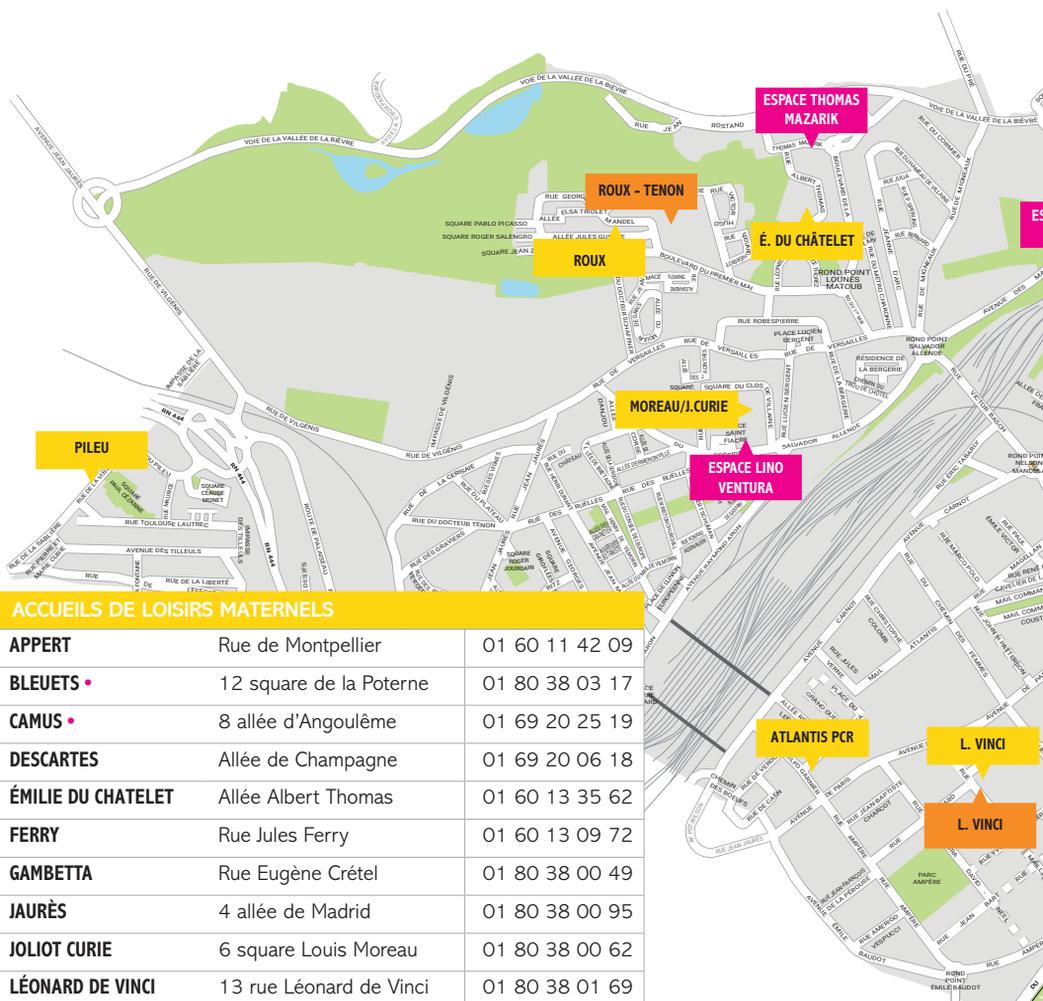
-  Groupe scolaire maternelle + élémentaire
-  École élémentaire
-  École Maternelle



## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

<b>APPERT</b>	Rue de Montpellier	01 60 11 53 30
<b>ATLANTIS</b>	9 rue Ramolfo Garnier	01 80 38 03 35
<b>CAMUS</b>	10 allée d'Angoulême	01 60 13 96 91
<b>DESCARTES</b>	Allée du Roussillon	01 69 30 06 28
<b>EMILIE DU CHATELET</b>	Allée Albert Thomas	01 60 13 96 10
<b>GAMBETTA</b>	42 rue Marx Dormoy	01 80 38 00 48
<b>JAURÈS</b>	Allée de Madrid	01 69 20 43 25
<b>LÉONARD DE VINCI</b>	11 rue Léonard de Vinci	01 80 38 01 58
<b>MOREAU</b>	2 square Louis Moreau	01 60 11 75 65
<b>MOULIN</b>	Allée de Quebec	01 69 20 42 44
<b>PAINLEVÉ</b>	Place d'Allemagne	01 69 30 98 85
<b>ROSA PARKS</b>	2/4 Square de Bougainville	01 80 38 00 34
<b>ROUX - TENON</b>	Rue Georges Mandel	01 69 30 02 01
<b>VILGÉNIS</b>	1 rue de Fourquaud	Transmis à la rentrée

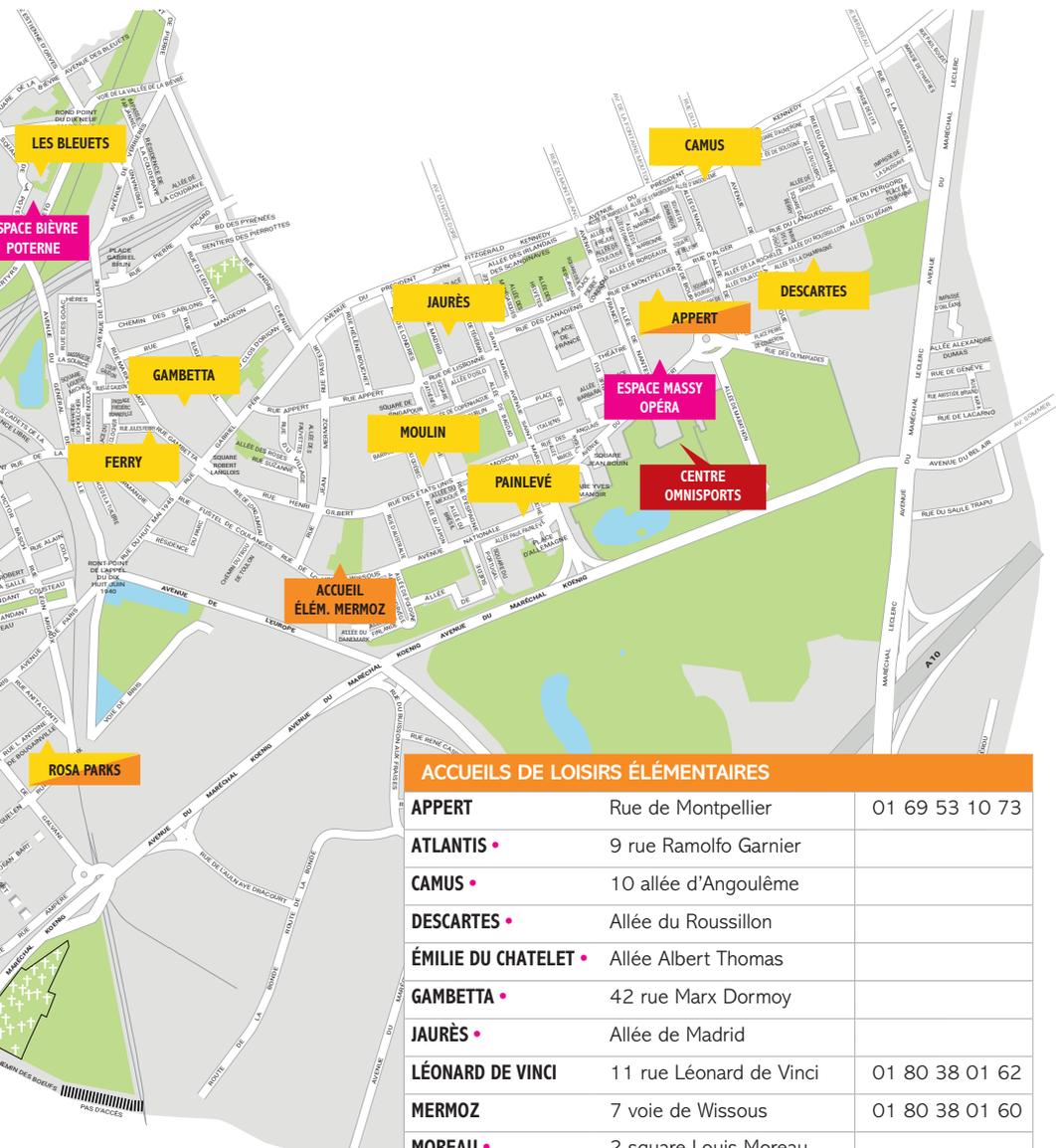
# - LES ACCUEILS DE LOISIRS ET ESPACES DE PROXIMITÉ -



ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS		
APPERT	Rue de Montpellier	01 60 11 42 09
BLEUETS •	12 square de la Poterne	01 80 38 03 17
CAMUS •	8 allée d'Angoulême	01 69 20 25 19
DESCARTES	Allée de Champagne	01 69 20 06 18
ÉMILIE DU CHATELET	Allée Albert Thomas	01 60 13 35 62
FERRY	Rue Jules Ferry	01 60 13 09 72
GAMBETTA	Rue Eugène Crétel	01 80 38 00 49
JAURÈS	4 allée de Madrid	01 80 38 00 95
JOLIOT CURIE	6 square Louis Moreau	01 80 38 00 62
LÉONARD DE VINCI	13 rue Léonard de Vinci	01 80 38 01 69
MOREAU	8 square Louis Moreau	01 60 13 02 28
MOULIN	Allée de Québec	01 80 38 03 12
PAINLEVÉ •	Place d'Allemagne	01 64 47 10 82
PETITS CHAMPS RONDS	22 rue Florence Arthaud	01 60 13 74 18
PILEU	Rue de la Vieille Vigne	01 60 11 43 65
ROSA PARKS	2/4 Square de Bougainville	01 80 38 00 83
ROUX	Rue Georges Mandel	01 60 11 38 56
TENON •	Rue Fleming	01 80 38 00 07
VILGÉNIS	1 allée de Fourquaud	Transmis à la rentrée

-  Accueil de loisirs maternel + élémentaire
-  Accueil maternel
-  Espace de proximité Accueils CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire)
-  Massy Multisports au Centre Omnisports

• FERMÉ LE MERCREDI



### ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

<b>APPERT</b>	Rue de Montpellier	01 69 53 10 73
<b>ATLANTIS</b> •	9 rue Ramolfo Garnier	
<b>CAMUS</b> •	10 allée d'Angoulême	
<b>DESCARTES</b> •	Allée du Roussillon	
<b>ÉMILIE DU CHATELET</b> •	Allée Albert Thomas	
<b>GAMBETTA</b> •	42 rue Marx Dormoy	
<b>JAURÈS</b> •	Allée de Madrid	
<b>LÉONARD DE VINCI</b>	11 rue Léonard de Vinci	01 80 38 01 62
<b>MERMOZ</b>	7 voie de Wissous	01 80 38 01 60
<b>MOREAU</b> •	2 square Louis Moreau	
<b>MOULIN</b> •	Allée de Quebec	
<b>PAINLEVÉ</b> •	Place d'Allemagne	
<b>ROSA PARKS</b>	2/4 Square de Bougainville	01 80 38 00 83
<b>ROUX - TENON</b>	Rue Georges Mandel	01 60 13 74 85
<b>VILGÉNIS</b>	1 allée de Fourquaud	Transmis à la rentrée

• FERMÉ LE MERCREDI



# - MES NOTES -



A series of horizontal dotted lines for writing notes, extending across the width of the page.

# - MASSY MULTISPORTS -

## Modalités d'inscription

Un stand « Massy Multisports » sera présent à la fête des associations le samedi 4 septembre 2021 (Avenue Koenig – parc Georges Brassens). Vous y découvrirez auprès des éducateurs sportifs les activités proposées cette année pour les enfants de 3 ans à 11 ans scolarisés à Massy.

### Pour inscrire votre enfant, vous devrez :

- 1- Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la ville entre le **lundi 6 septembre midi et le vendredi 10 septembre 2021 midi**.
- 2- Un rendez-vous aura lieu en mairie pour finaliser l'inscription à l'heure indiquée (**le 11/09 matin pour les maternelles et le 11/09 l'après-midi pour les élémentaires**).

À noter qu'un rendez-vous est à prévoir pour chaque enfant à inscrire. À titre d'exemple, deux rendez-vous sont à fixer lorsque vous avez un enfant en maternelle et un enfant en élémentaire.

### À noter :

- Le nombre de places à l'activité est limité par groupe d'âge.
- Les enfants qui n'auront pas de place pourront être mis en liste d'attente pour intégrer cette activité au cours de l'année en cas de désistement.
- Un certificat d'aptitude au sport de moins de 3 mois n'est plus obligatoire cette année.
- L'inscription à cette activité vous engage à un forfait complet entre deux périodes de vacances scolaires.
- L'activité débutera le mercredi 15 septembre 2021.



# MASSY EN LIGNE

## Pour faciliter vos démarches !

Retrouvez toute l'information sur



[www.ville-massy.fr](http://www.ville-massy.fr)

Le portail famille vous facilite les inscriptions périscolaires.  
Connectez-vous avec votre identifiant et accédez aux démarches en ligne 7 jours sur 7 et 24h sur 24 !

## RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez ou revivez l'actualité de votre ville sur



@villedemassy



@villedemassy



@villedemassy avec #massymaville



+33 6 73 51 66 65



Ville de Massy

Mairie de Massy

Direction Éducation et Égalité Femmes - Hommes

1 avenue du Général de Gaulle • 91300 Massy

[education@mairie-massy.fr](mailto:education@mairie-massy.fr)

01 80 38 01 53